



NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune
de Saint-Capraise de Lalinde

N° 79 Janvier, Février, Mars 2021



SOMMAIRE

<i>L'éditorial du Maire</i>	2
<i>Compte-rendu municipal</i>	3
<i>Nouveau règlement salle des fêtes</i>	5
<i>Infos Mairie</i>	6-13
<i>Compte-rendu des associations</i>	14-15
<i>Monument historique</i>	15
<i>Calendriers des manifestations infos diverses</i>	16

Face à la dégradation sévère du contexte sanitaire, le gouvernement a décidé d'appliquer sur tout le territoire national, des mesures pour tenter d'enrayer le développement de la pandémie.

Au regard des chiffres clés de l'épidémie (cas confirmés, hospitalisations, lits en réanimation occupés, nouveaux décès...) qui ont difficulté à baisser, il est important que chacun fasse preuve de discernement et de civisme afin d'éviter l'arrivée d'une troisième vague en ce début 2021.

Tout au long de ces dernières semaines, à Saint-Capraise-de-Lalinde, nous avons retrouvé l'organisation de gestion de crise, animée par l'équipe municipale. Il a fallu évaluer quotidiennement la situation au regard des directives reçues et prendre les bonnes décisions.

En matière de prévention, toutes les activités des associations ont été suspendues. L'impact de cette mesure est venu s'ajouter à la restriction des réunions de famille et des moments de convivialité qui en découlent pour les fêtes de fin d'année.

Plus récemment, l'équipe municipale a pris la décision d'annuler les manifestations traditionnellement organisées par la municipalité en cette période de l'année : Arbre de Noël des enfants de la commune, Vœux du maire à la population, repas des aînés... Pour autant, elle a tenu dans cette période anxiogène avoir une pensée affective et solidaire en direction des Capraisien-ne-s et de nos commerçants qui traversent également une période difficile.

En ce sens :

- Les loyers commerciaux communaux à l'espace beauté ont été annulés pour le mois de novembre ;
- Des bons d'achat pour une valeur de 20 € à valoir chez les commerçants de Saint Capraise ont été remis à tous nos aînés ayant 60 ans ou plus ;
- Des bons cadeaux avec des chocolats ont été distribués aux enfants de notre commune âgés de 0 à 12 ans.

(si par cas des personnes ou enfants ont été oubliés, qu'elles veuillent bien se faire connaître en mairie)

Pour ce qui est des écoles, en raison de l'obligation du port du masque pour les enfants dès l'âge de 6 ans, la municipalité a décidé d'offrir 2 masques en tissu lavables et réutilisables (*confectionnés par une équipe de Capraisiennes bénévoles que nous remercions*) à chaque enfant de notre commune. La municipalité toujours soucieuse d'accueillir les enfants en toute sécurité sanitaire a également mis en place un protocole supplémentaire pour la désinfection des locaux. Le service de la cantine scolaire continue de remplir son rôle, en permanence, pour accueillir les enfants scolarisés.



En matière sociale, un registre est en place afin de pouvoir contacter et conseiller les personnes isolées en cas de situation exceptionnelle. Pour le promouvoir, les personnes fragiles et isolées, les personnes âgées ou en situation de handicap ont été invitées à s'inscrire sur ce registre par le biais d'un bulletin municipal « spécial COVID » distribué début novembre. Ces informations confidentielles qui ne peuvent être consultées que par des personnes habilitées soumises au devoir de réserve, nous permettent d'avoir un œil attentif

sur ces personnes.

Le transport solidaire au marché de Lalinde tous les jeudi matin garde la même régularité et constitue un service désormais indispensable pour des personnes qui ne disposent pas d'autres solutions pour des déplacements brefs et indispensables (*achats de première nécessité, rendez-vous médicaux...*).

Pour les fêtes, le centre bourg et les axes communément illuminés ont été parés de leurs décorations par les agents techniques, des élus et des capraisien bénévoles que nous remercions. La Gabarre également a pris sa tenue de fête...

Je remercie ici notre conseiller Francis Borderie qui chaque année pour le plaisir de tous y rajoute une petite touche supplémentaire. Remerciements également à tous les particuliers et commerçants qui ont décoré leurs espaces privés.

Comme vous pouvez le constater, les dispositions afférentes à la crise sanitaire ont, encore une fois, contraint significativement notre vie quotidienne ainsi que l'activité de nombreuses associations et des secteurs économiques. À ce sujet, j'ai une pensée particulière pour nos restaurateurs dont l'activité est interrompue et qui tentent pour le plaisir de nos papilles par un service DRIVE de maintenir une activité.

Je remercie l'ensemble du personnel communal, les enseignants, les élu-e-s, les bénévoles, toutes celles et tous ceux qui par leurs gestes simples au quotidien auprès de leurs proches ou leurs voisins, nous permettent de traverser cette période particulière, assurant le lien intergénérationnel et le bien vivre ensemble à Saint-Capraise-de-Lalinde.

Leurs dévouements sont reconnus et salués par la municipalité.

En attendant des jours meilleurs qui nous fassent reprendre espoir d'une vie plus normale, je ne peux que vous encourager à respecter les directives sanitaires pour mettre un terme à la propagation du virus et je vous souhaite avec l'équipe municipale, tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire dévoué,
Laurent PEREA



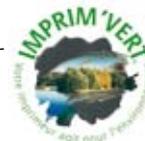
Mairie de Saint-Capraise-De-Lalinde
14 Route de Sarlat
24150 Saint-Capraise-de-Lalinde
05 53 63 47 65
Mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr
www.saint-capraise-de-lalinde.fr

Responsable de Publication : Laurent PEREA
Éditorial : Hervé COUSTILLAS | Sylvie BODART
Élodie CHEVRIER | Ghislaine GOURDON
Christophe LAVIGNERIE | Brigitte MONTAURIOL

Maquette et impression :

Nouvelle Imprimerie Moderne à PÉRIGUEUX

Ce magazine est imprimé sur papier issu du développement durable PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



Travaux voirie

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord a engagé des travaux de voirie en 2020 sur notre commune dans le cadre de la compétence transférée à celle-ci pour une partie des voies communales.

Ces travaux ont été réceptionnés dernièrement pour un montant de 24.073,75 € HT.

Les travaux de l'aire vélo-route du parking de Tuilières engagés par la communauté de communes dont 15.000 € financés par St Capraise sont en phase terminale.

En ce qui concerne la voirie communale, ont démarrés ceux du lotissement des 2 Berges et de la cité EDF. Dans la foulée, seront entrepris ceux du trottoir des maisonnettes à l'aire vélo-route du parking de Tuilières.

Projet aménagement d'un jardin paysager en bordure du canal

Lors du dernier conseil municipal Mr le maire a présenté l'avant-projet d'aménagement d'un jardin paysager entre la D660 et le canal, sur l'ancien terrain Meynardie, face à la place du Foyer Municipal dont l'étude avait été sollicitée auprès de l'Agence Technique Départementale.

Dorénavant, la commission municipale « projet prospective » est chargée d'approfondir ce projet, d'évaluer le montage financier et de construire les dossiers de subventions afin d'avoir une proposition globale et d'envisager une inscription au budget communal de 2021.

Extension réseau défense incendie

Mr le Maire en présence du 1^{er} adjoint ont rencontré dernièrement le colonel Siméonati du service départemental d'incendie et de secours (ou SDIS 24) avec un responsable de la société AGUR assurant la maintenance du réseau d'irrigation communal afin d'évaluer la possibilité d'utiliser le réseau d'irrigation pour de la défense incendie.

Au regard de cette réunion il est ressorti la possibilité technique de lancer cette opération, ce qui permettrait de couvrir de manière opérationnelle toute la partie EST de la commune.

Suite à cette réunion, Mr le Maire a informé le conseil municipal qu'il avait lancé l'étude technique et financière afin d'avancer sur ce projet.

Achat d'un terrain dans le centre-bourg

Dernièrement, Mr le Maire a rencontré la propriétaire de la parcelle N°0116 située dans le centre-bourg jouxtant le parking Aire Camping-cars/SCOFI informatique afin d'envisager l'achat par la commune, qui pourrait servir d'extension de la surface du parking pour l'accès aux commerces et au futur Tiers-lieux envisagé dans l'agence postale, avec une place supplémentaire camping-car.

Aménagement qui pourrait ouvrir l'espace dans cet endroit du bourg couplé à un aménagement vert.

La propriétaire ayant donné un avis favorable pour cette vente bien que ce terrain représente une valeur sentimentale familiale, le dernier conseil municipal a délibéré pour l'acquisition de celui-ci pour un montant de 4.500 €.

Hôtels à insectes et Nichoirs à chauve-souris

Les hôtels à insectes et nichoirs à chauve-souris qui avaient été inscrits dans le cadre du Budget Participatif Communal sont arrivés.

Une visite de la commune a été effectuée afin de définir les différents points de la commune où ils seront installés.

Ces installations se feront dans le courant de l'hiver par les agents techniques.



Projets Tiers-Lieux et Bar / Restaurant

Un point a été fait lors du dernier conseil municipal de l'état d'avancement des démarches entreprises et de la réflexion sur les projets de bar restaurant et de tiers lieux par la commission « projet prospective ».

Information a été également portée au conseil municipal d'une demande par courrier de la part de Mr HAEGY Alain, exploitant de la restauration rapide et à emporter l'HAPPY'ZA concernant un souhait de développer son activité dans la même catégorie que lui concède son enregistrement auprès de la chambre des métiers, à savoir restauration rapide à emporter et à consommer sur place.

Son souci étant de rester à Saint-Capraise-de-Lalinde, il sollicite une aide auprès de la municipalité pour une possibilité de lui mettre à disposition un autre local afin de développer son activité.

Au regard de cette demande, le conseil municipal propose de poursuivre la réflexion sur le projet de Bar / Restaurant en intégrant cette demande qui modifierait l'objectif initial de la municipalité de créer une nouvelle activité par une possible mise à disposition dans le cadre d'un développement d'activité existante sur la commune.

En ce sens, le conseil municipal a décidé de poursuivre la réflexion sans se précipiter afin d'étudier de manière pragmatique tous les tenants et aboutissants d'un tel projet, en parallèle avec celui de l'Espace partagé Tiers-lieux/Coworking sur tous les aspects Techniques/Financiers/Légaux.

Etant conscient qu'un tel projet ne pourra arriver aux termes de sa réflexion que dans plusieurs mois, et que donc, l'activité ne pourra être envisagée de démarrer dans l'urgence, le conseil municipal a donné mandat à Mr le Maire et à la commission « Projet/Prospective » de pousser plus loin cette éventuelle piste avec l'exploitant de l'HAPPY'ZA.

Toujours dans le cadre de ces projets (Tiers-Lieux/Bar-Restaurant), Mr le Maire a informé le conseil municipal qu'une réunion devrait se tenir en début d'année 2021 avec la CCI et les potentiels financeurs (région, état, département, ...) afin d'évaluer leur pertinence et d'envisager une étude de marché et des besoins du territoire.

Projet Extension Mairie

Le permis de construire ayant eu un avis favorable des services urbanisme et des Bâtiments de France, les travaux d'extension mairie devraient démarrer en ce 1^{er} trimestre 2021.

Projet travaux Foyer Municipal

Les travaux d'amélioration de l'acoustique du Foyer Municipal avec garantie de résultat seront effectués en ce début d'année 2021.

La municipalité informe également qu'un point d'accès internet a été mis dans le foyer municipal, et que sera effectué dans le courant de l'année la mise en place de portes extérieures pour accès des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un toilettage de la salle annexe avec également un remplacement des rideaux en tissu par des volets roulants à alimentation solaire.

Achats pour l'école

Plusieurs achats ont été effectués et livrés pour l'école en termes de mobilier et d'un chalet enfant avec terrasse.

Reste à venir l'achat d'un Bac à Sable à tiroir qui sera financé par l'Amicale Laïque.

Cinéma de Plein-air

Une rencontre a eu lieu dernièrement entre l'association Ciné-Passion où ont participé Mr le Maire et la conseillère municipale Ghyslaine Gourdon afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour éventuellement organiser du cinéma de plein-air sur la commune aux beaux jours.

Le conseil municipal a donné mandat pour organiser et finaliser concrètement ce projet.

Projet d'organisation d'une Randonnée Cyclo Spectacle

Les commissions Animation/communication et Projet/prospective travaillent actuellement à l'organisation d'une Randonnée **Cyclo Spectacle pour les 12 ou 13 Juin prochains** dans le cadre d'un accès à la culture pour tous.

Ce projet qui alliera randonnée en vélo sur notre commune, divers spectacles sur le parcours dans des lieux à découvrir fera l'objet de financements par la municipalité et de subventions allouées par la convention culturelle départementale et la communauté de communes.

Il sera fait appel à du bénévolat associatif ou individuel pour son organisation.

Donc appel à volontariat est lancé auprès de la mairie.

COMMUNE DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE

RÈGLEMENT SALLE DES FÊTES

CONVENTION DE PRÊT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

Entre les soussignés

D'une part

La mairie de SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE,
représentée par son Maire

Tél 0553634765

Responsable Philippe DELPIT n° 06 23 31 88 07

D'autre part

Nom et Prénom du locataire

Adresse

Téléphone

Les locaux et équipements désignés sur les lieux font l'objet d'un prêt

Pour la période du /.... /.... au /.... /....

Objet de la réservation.....

Montant de la location

WEEK-END

HABITANTS HORS COMMUNE 250 €

HABITANT COMMUNE 100 €

DU LUNDI AU VENDREDI, JOURNÉE ET SOIRÉE

HORS COMMUNE 80 €

Montant de la caution 500 €

S'il est constaté des dégradations ou de la casse, la caution ne vous sera restituée qu'après remplacement de tout matériel détérioré et/ ou cassé

Présentation par le locataire de l'attestation d'une assurance spécifique « Responsabilité Civile »

Le locataire déclare avoir pris connaissance

- Des conditions générales de location
- Du règlement intérieur de la salle des fêtes
- De l'inventaire du mobilier et du matériel mis à sa disposition
- Du contrat de location signé par lui-même

Il est formellement interdit à un habitant de ST-CAPRAISE de louer la salle en son nom pour une tierce personne n'habitant pas ST-CAPRAISE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES LOCAUX

Sont mis à disposition du locataire

La grande salle / La petite salle annexe / La cuisine / La chambre froide / Les sanitaires / Les tables / Les chaises.

LES OPTIONS

• La vaisselle / Le lave-vaisselle

ÉTAT DES LIEUX

• Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés la veille de la location avec entente pour l'horaire entre le locataire et le responsable de la salle et lors de la restitution des clés le lendemain de la location.

Les consignes suivantes devront être respectées

- Ne rien fixer ou clouer aux murs
- Ne pas encombrer les portes servant d'issue de secours
- Pour suspendre quoique ce soit au plafond il est interdit de déplacer les dalles du plafond
- Ne lancer ni projectiles ni liquides sur les murs et les rideaux de la scène
- Les tables les chaises seront empilées après nettoyage et rangées dans le local prévu à cet effet suivant le plan de rangement affiché dans le local. L'ensemble du mobilier devra être respecté
- La chambre froide devra être nettoyée et débranchée et la porte laissée ouverte
- La vanne de gaz intérieure devra être fermée sitôt après l'utilisation de la gazinière
- Les ordures devront être mises dans des sacs appropriés, puis dans les containers prévus à cet effet
- Les abords extérieurs de la salle devront être débarrassés de tout objet (papiers, verre, mégot, canettes de boissons)
- Les lumières et le chauffage ou la climatisation devront être éteints en quittant la salle
- Lors de la location de la vaisselle celle-ci pourra être lavée en machine
- Si utilisation du lave-vaisselle, celui-ci devra être remis en bon état de propreté, vidangé et les grilles nettoyées
- Aucune table et chaise ne doit sortir de la salle sans accord du responsable et doit être précisée sur le contrat de location
- Prévoyez vos produits d'entretien et d'hygiène : vous avez à votre disposition du matériel de nettoyage, balais raclettes, seaux...
- Pendant la location à chaque départ de la salle, veillez à ce que celle-ci soit bien fermée à clés
- Pour que vos soirées se passent sans incident et dans de bonnes conditions pensez à baisser le son à partir de 2 heures.

**LA SALLE DES FÊTES DEVRA ÊTRE RENDUE
RANGÉE, BALAYÉE, LAVÉE
AINSI QUE LES SANITAIRES / WC / LAVABOS
Respectez la et faites la respecter MERCI**

Le Maire, le Responsable de la salle, le Locataire,
PEREA Laurent DELPIT Philippe



QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets.

Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

Seules les ordures ménagères (sacs noirs) seront comptabilisées.

Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.

La TEOM sera supprimée.

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Pour :

- **répondre** aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :
- **réduire de 50 %** la quantité des ordures ménagères enfouies
- **augmenter de 30 %** le recyclage
- **réduire de 10 %** l'ensemble de nos déchets
- **valoriser** les biodéchets et éviter le gaspillage alimentaire
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers.

QUE FINANCE

LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement, le développement de nouvelles filières.

QUI

A DÉCIDÉ DE SA MISE EN PLACE ?

L'ensemble des structures gestionnaires des déchets du département de la Dordogne a acté le principe de mise en place de la redevance incitative fin 2018.



LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE

À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Elle se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne en 3 ans pour chaque zone géographique.

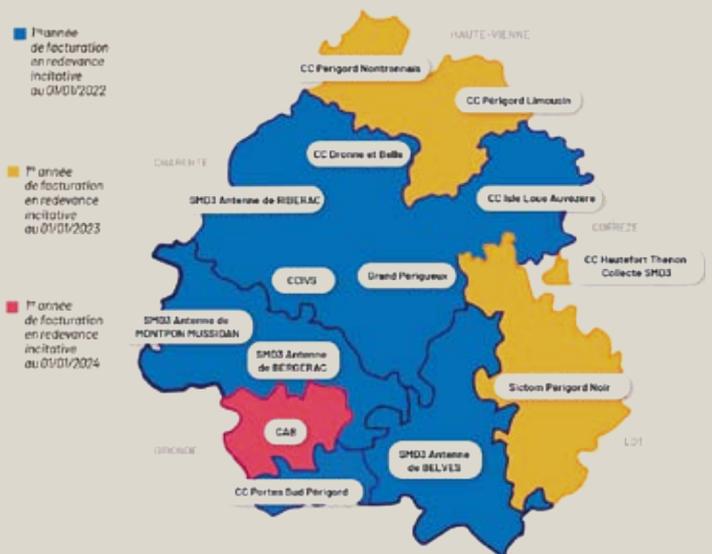
ANNÉE 1 MISE EN PLACE TECHNIQUE :

Déploiement des équipements et enquête usagers.

ANNÉE 2 ANNÉE PÉDAGOGIQUE :

Utilisation du système de collecte et paiement de la TEOM avec envoi d'une facture qui ne sera pas payée.

ANNÉE 3 PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION RÉELLE EN REDEVANCE INCITATIVE.





Chaque foyer est équipé de bacs individuels.
 Une puce permettant l'identification de l'utilisateur est apposée sur le bac noir.
 La lecture de la puce a lieu au moment de la levée du bac par le véhicule de collecte robotisée.

MODE DE CALCUL DE LA FACTURATION À L'ANNÉE

A l'issue de la première année pédagogique, la grille tarifaire départementale sera adoptée, puis revue annuellement par délibération. Voici une tendance pour les foyers les plus présents sur le territoire.

	COLLECTE EN PORTE À PORTE	
	Bac de 120 L 12 livrés	Bac de 240 L 12 livrés
ABONNEMENT	Entre 130 € et 160 €	Entre 130 € et 160 €
FORFAIT	Entre 85 € et 80 €	Entre 130 € et 150 €
TOTAL PAR AN	Entre 195 € et 230 €	Entre 260 € et 300 €
PART VARIABLE	Levée de bac supplémentaire = entre 6 € et 7 €	Levée de bac supplémentaire = entre 11 € et 12 €

PROFESSIONNELS

Vous êtes un professionnel, le représentant d'une collectivité ou d'une association, quel que soit le volume de déchets produits, il est indispensable d'être identifié auprès du SMD3. Pour découvrir les solutions proposées et le système tarifaire, rendez-vous sur smd3.fr rubrique Pros et Collectivités.

LE CALCUL POUR LES PARTICULIERS

1 PART FIXE : un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité, etc.) + un forfait de base qui comprend le nombre de présentations de bacs d'ordures ménagères déterminé par la composition du foyer.

1 PART VARIABLE : pour les présentations de bacs supplémentaires au-delà du forfait.

UN SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- vous accompagner
- informer d'un changement (déménagement, personnes composant le foyer, etc.)
- signaler un matériel défectueux (points d'apport volontaire détériorés, cartes défectueuses, etc.)
- obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- répondre à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr
 du lundi au vendredi
 de 8 h 30 à 12 h 30
 et de 13 h 30 à 16 h 30
smd3.fr

DE LA REDEVANCE INCITATIVE

POUR LES USAGERS

ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION

Chaque usager enregistré dans la base de données est doté d'une carte pour la collecte en point d'apport volontaire. Il est souhaitable de s'enregistrer rapidement auprès du SMD3 afin d'être équipé dans les temps.

ÉTAPE 2 : LA COLLECTE

Collecte en porte à porte : chaque bac est équipé d'une puce avec un numéro unique. Lors de la levée du bac d'ordures ménagères (sacs noirs), le camion de collecte lit le numéro de la puce, l'identifie et l'envoie sur la fiche de l'utilisateur.

ÉTAPE 3 : LA FACTURATION

L'utilisateur reçoit à son domicile une facturation correspondant à la part fixe (abonnement + forfait) et à la part variable éventuelle. Le paiement se fait auprès du trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.



UNE ANNÉE PÉDAGOGIQUE DE TRANSITION :

Une **facture pédagogique**, qui ne sera pas à payer, sera adressée avant l'envoi de la première facture réelle début 2022. Elle indiquera aux usagers le montant qu'ils auraient dû payer à l'issue des premiers mois de fonctionnement du nouveau système pour leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements afin de maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.



UN COMPOSTEUR POUR MON JARDIN

1 Je réserve au 09 71 00 84 24
 du lundi au vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30

2 Je choisis le modèle :
 300 L ou 600 L



3 Je prends rendez-vous
 -> Le mercredi de 9h à 12h à l'antenne de Bergerac (3 rue Emile Zola)
 -> Le samedi de 9h à 12h en déchèterie (St Pierre d'Eyraud, Issigeac, Sigoulès)

SMD3
 Syndicat Départemental
 des Services de la Qualité
 service.usagers@smd3.fr
www.smd3.fr



L'INFLUENZA AVIAIRE

- Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
- Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour

Dans tous les cas :

- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

(Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

01 49 55 49 55



Il faut également appliquer en tout temps les mesures suivantes :

- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles
- Aucune volaille (palmipède et gallinacée) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Pour toutes informations complémentaires :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

OU : 01 49 55 49 55 (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

FRELONS ASIATIQUES - ALERTE POUR LES ABEILLES

Après avoir vu le nombre d'abeilles diminuer ces dernières années, un nouveau fléau s'abat sur elles !

Il se nomme frelon asiatique. La situation ne cesse de se dégrader. En temps normal, l'automne et l'hiver arrivant, le gel contribue à réduire les populations de frelons et leurs prédatations mais, changement climatique aidant, la baisse des températures se fait attendre et les frelons en profitent pour poursuivre leurs activités destructrices.



Résultat : des abeilles décimées avec des frelons toujours présents devant la ruche, prêts à fondre sur leurs proies.

Il faut les rendre inopérants en détruisant leurs nids ou en les piégeant.

Autant d'opérations délicates et réglementées trop souvent méconnues du grand public. Les apiculteurs appellent dès maintenant à juste raison, à une mobilisation générale, que le Conseil Départemental entend relayer.

Pour en savoir plus, voici les liens vers les principaux acteurs et partenaires départementaux de la filière apicole qui interviennent en faveur de la protection des abeilles et autres pollinisateurs :

- <http://www.lerucheduperigord.fr/>
- <http://www.abeille-perigordine.fr/>
- <http://gdsadordogne.fr/frelon-asiatique>

INFORMATIONS ÉLAGAGE AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS



TRAVAUX D'ÉLAGAGE PAR ENEDIS

La Communauté des Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP) envisage de réaliser une campagne d'élagage des arbres, branches et haies se situant sur l'emprise du domaine public routier et d'abattre les arbres menaçant de tomber sur les voies de circulation de la commune, début 2021.

Les propriétaires fonciers qui pourraient être concernés par ces travaux **devront prendre leurs dispositions afin d'élaguer ou d'abattre eux-mêmes les arbres concernés**, s'ils le souhaitent, et ce avant l'intervention des services de la CCBDP.

Les propriétaires refusant l'élagage devront se faire connaître en Mairie :

La Mairie devant en informer la CCBDP afin d'éviter tout litige. Les branches d'un diamètre supérieur à 15 cm surplombant la chaussée ne seront pas coupées pour éviter d'abîmer le matériel lors de la chute. En cas de présence de câble proches d'une branche à couper, l'élagage ne se fera pas pour éviter toute dégradation.

Le bois coupé sera stocké sur place, les propriétaires devront l'évacuer le plus tôt possible afin d'éviter l'encombrement des accotements et fossés et tout risque de vol.

Les voies concernées :

- Voie Communale N° 103 : Route de la Borie Neuve
- Voie Communale N° 104 : Route de Pepeyran

Des travaux d'élagage vont être effectués sur votre commune autour des lignes électriques (Moyenne tension) et ce durant la période du 01/01/2021 au 28/02/2021.

4 AIDES DÉPARTEMENTALES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Le Département de la Dordogne a voté 4 nouvelles aides en faveur des propriétaires occupants modestes et très modestes, sous le plafond de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), et des propriétaires bailleurs louant leur logement. Une enveloppe de 1M € est affectée à ces nouvelles orientations.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Département et de l'Anah.

Pour tout complément d'information :
<http://habitat.dordogne.fr/mon-logement/les-aides-aux-travaux>

NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Le nouveau réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne dont la mise en place progressive vise à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des particuliers (notamment en matière de fiscalité), ainsi que les attentes des collectivités locales en améliorant fortement le niveau du conseil proposé.

Des réorganisations seront mise en œuvre **dés le 1^{er} janvier 2021**. Le transfert des missions de l'assiette et du recouvrement des impôts des particuliers (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière) rattaché à **Saint-Capraise-de-Lalinde** est désormais le bureau de **Bergerac**.

PAIEMENT DE PROXIMITÉ FINANCES PUBLIQUES



NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (Informations confidentielles)
- récupérer le calendrier des ramassages des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante :
mairie.stcapraise-lalinde@wanadoo.fr



AIDE EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN AUX VICTIMES DE L'ÉPISODE DE SÈCHERESSE-RÉHYDRATATION DES SOLS SURVENUS EN 2021

Une aide exceptionnelle est mise en place pour soutenir les victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018.

Cette aide est destinée **aux ménages dont le niveau des revenus est très modeste ou modeste** selon les plafonds de ressources applicables aux bénéficiaires des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Elle peut être accordée au **propriétaire** d'un bâtiment occupé en tant que résidence principale, et s'il n'a pas déjà bénéficié de concours publics au titre de ce phénomène de sécheresse-réhydratation des sols.

Le bâtiment doit être **achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017** et avoir été **couvert en 2018 par un contrat d'assurance** garantissant les dommages incendie ou tous autres dommages.

Seuls, les dommages intervenus au niveau des parties à **usage d'habitation** sont pris en compte dans une **zone d'exposition moyenne ou forte au phénomène de mouvement de terrain différentiel** consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux pour laquelle le maire a formulé, avant le 31 décembre 2019, **une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse survenue en 2018 et pour laquelle cet état n'a pas été reconnu.**

Les dégâts pris en compte sont les **dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sous-sol ou du sol** avoisinant le bâtiment en raison du phénomène de retrait-gonflement des argiles. Les travaux pris en charge correspondent à des travaux de reprise en sous-œuvre totale ou partielle et aux réparations des dommages sur la partie gros œuvre.

Cette aide financière, susceptible d'être cumulée avec les dispositifs de l'ANAH, est attribuée dans la limite de 15 000 € pour les ménages très modestes et de 10 000 € pour les ménages modestes, pour un taux maximal de 80 % du montant des travaux réalisés.

Le dossier complet doit être adressé au plus tôt, en tout état de cause avant le 28 Février 2021 (cachet de La Poste faisant foi) :

- par voie postale :
DDT 24 - Fonds Argile - 15, rue du 26e-Régiment-d'infanterie
CS 74000 - 24053 Périgueux Cedex
- par courriel : ddt-fonds-argile@dordogne.gouv.fr

INFO MSA SERVICES

Insertion professionnelle, protection des personnes, protection sociale, santé et prévoyance, services aux seniors, ...

Vous trouverez ci-dessous le lien du site internet de la MSA

Services Périgord-Agenais.

<https://msa-services-pa.fr/>

Ou : 1 Rue Tapie - 47000 AGEN

Tél : 05.53.67.77.44

PERCEVOIR LE RSA TOUT EN TRAVAILLANT

Percevoir le RSA tout en travaillant c'est possible

- Vous êtes allocataire du RSA
- Vous êtes domicilié en Dordogne
- Vous souhaitez travailler en tant que saisonnier dans les domaines du tourisme ou de l'agriculture, dans un service d'aide à domicile ou effectuer une mission dans le cadre des clauses d'insertion

Pour tout renseignement, contactez le service

GESTION DE L'ALLOCATION RSA

Conseil départemental de la Dordogne

DGASP – Pôle RSA-LCE

Cité administrative Bugeaud

Bât. D – CS 70010

24016 Périgueux Cedex

Tél : 05 53 02 28 04

(à partir de 13h30)

Mail : service-allocationsRSA@dordogne.fr

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage est autorisé du **1^{er} octobre au 28 février** et est soumis à une déclaration préalable en mairie.





ALLOCATIONS FINANCIÈRES ARMÉE DE TERRE

L'armée de terre propose de vous accompagner lors de vos études

- BTS / DUT
- BAC PRO

Grâce à une allocation financière spécifique de formation.

Cela concerne les étudiants désirant faire un début de carrière dans l'Armée de Terre et entrant en études supérieures (BTS/DIT) et entrant en Première ou en Terminale professionnelles (BAC PRO)

- Système numérique
- Électronique et communication
- Électronique de réseau, Système phonique,
- Informatique,
- Maintenance

Boursier ou non, vous pouvez y prétendre.

Pour plus d'infos et prendre rendez-vous www.s'engager.fr

Pour suivre l'actualité recrutement de l'armée de Terre
@ARMEEDETERRECRUTE

FORMATION BAC PRO AÉRONAUTIQUE AVEC MENTION COMPLÉMENTAIRE ARMÉE DE TERRE

L'armée de terre propose une formation BAC PRO aéronautique avec une mention complémentaire.

Cela concerne les étudiants désirant faire un début de carrière dans l'Armée de Terre Formation en 3 ans, nourri, hébergé et formé gratuitement

Engagement militaire rémunéré de 206 € à 285 € mensuel durant la formation, 45 jours de congés, réduction SNCF de 75%

Engagement sous-officier (EVSO) à l'issue.

Pour plus d'infos et prendre rendez-vous www.s'engager.fr

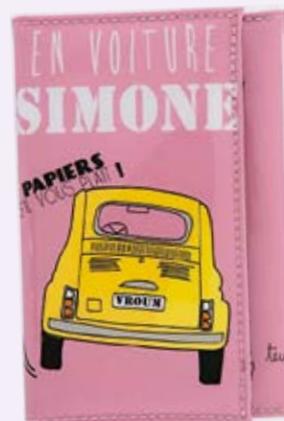
LA CARTE GRISE

Du nouveau pour les démarches à propos de la carte grise (certificat d'immatriculation)

Les démarches ne se font plus en mairie

MAIS un simple clic suffit !

- Je fais mes démarches en ligne :
<https://demarchescartegrise.com>



BUS DU JEUDI

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.

Départ : devant la salle des fêtes 9h30

Retour : 11h45 (Départ de Lalinde 11h30)



LABEL GÎTE DE FRANCE

La création du fonds de dotation Gîtes de France initiatives permet d'accompagner les projets collectifs, associations ou organisme d'utilité publique, en matière de patrimoine et d'environnement.

Gîtes de France Dordogne peut aussi accompagner des particuliers pour les démarches d'ouverture d'un gîte ou d'une maison d'hôtes.

Contacts : tél.05.53.35.50.07 ou courriel.
contact@gites-de-france-dordogne.fr

BASE DE PLEIN AIR LA GUILLOU



**UNE BASE DE PLEIN AIR
EN ADÉQUATION AVEC LA NATURE**

MULTI-ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE POSSIBLES

**Communauté des Communes
Bastides Dordogne du Périgord**

Responsable Base : Frédéric Botella

© frederic.botella@ccbdp.fr

☎ 07 85 96 51 38

05 53 73 56 20 (CCBDP accueil)

TARIFS

Tarifs Piscine :

Moins de 5 ans : gratuit

De 5 à 18 ans CCBDP : 1 €, Hors CCBDP : 2 €

Adultes : 3 €, Pass Adultes CCBDP(10 entrées) : 20 €

Tarifs Hébergements :

En dur : 210 € forfait 10 personnes + 17 €/pers en +

En dur : 105 € forfait 5 personnes + 17 €/pers en +

En bungalow toile : 100 € forfait pour 8 personnes

Emplacement pour tentes : 6 € par personne

Tarifs Salle La Guillou :

Location réfectoire et petite cuisine : 150 € / jour

Location réfectoire et petite cuisine : 250 € / 2 jours

Location salle de réunion : 80 € /journée ou 50 € ½

Restauration en gestion libre ou traiteur.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

**En plein Périgord Pourpre
entre Bergerac
et Sarlat à Lalinde**

Coordonnées GPS :

Latitude : 44.83956

Longitude : 0.76298

Base de Plein Air La Guillou
24 150 Lalinde

ANIMATIONS	prix TTC		
	Séance 1h30	1/2 journée 3h00	journée 6h00
Groupes de 10 pers. (spéléo 8 maxi)			
CANOË KAYAK	100 €	200 €	400 €
VTT	100 €	200 €	400 €
SPÉLÉOLOGIE		200 €	300 €
RANDONNÉE PÉDESTRE OU KARSTIQUE		200 €	300 €
ORIENTATION	100 €	200 €	
ESCALADE	100 €	200 €	
TIR À L'ARC	100 €	200 €	

B.P.A LA GUILLOU : UNE BASE DE PLEIN AIR À VOTRE ÉCOUTE

HÉBERGEMENTS DIVERSES POSSIBLES

*Dans un cadre idéal au bord
de la Dordogne*



HÉBERGEMENTS
EN DUR
(42 PLACES)



HÉBERGEMENTS
EN
BUNGALOWS
(96 PLACES)



EMPLACEMENTS POUR TENTES



ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE AVEC UN PERSONNEL ENCADRANT QUALIFIÉ

Une Base de plein air en adéquation avec la nature



ESCALADE



CANOË



TIR À L'ARC



VTT

La B.P.A est agréée auprès de la DDJSPS (n°24231004) en tant que Base de Plein Air de pleine nature possédant un accueil d'hébergement mineur.

La B.P.A est aussi habilitée par l'éducation nationale pour accueillir un public scolaire.

PISCINE INTERCOMMUNALE EN PLEIN AIR

(OUVERTURE SAISONNIÈRE)

Une piscine vous attend !!!



**Ouverture au public
Du Mardi au Dimanche**



Associations Des Anciens Militaires (Adam)

L'assemblée générale de l'Association des anciens militaires (Adam) s'est tenue samedi 28 novembre à Saint-Capraise, sous la présidence de Robert Duvert. La réunion, qui se déroule habituellement le 11 novembre n'avait pu avoir lieu à cette date en raison du confinement. Après une minute de silence à la mémoire des camarades disparus, le rapport moral a été dressé. L'Adam a organisé ou participé à neuf cérémonies, dont celle du 18 juillet, en hommage à Pierre Rebinguet décédé en Algérie.

Le bilan financier a été dressé par le trésorier, Marc Vinçotte. Il fait ressortir la bonne santé financière de l'association. La cotisation sera maintenue à 10 euros. Le repas du 18 juillet qui rassemble, outre les habitants, les porte-drapeaux et les anciens combattants des alentours, a été un succès. Bernard Pauchet, seul candidat à l'élection au poste de trésorier adjoint du bureau, a été élu à l'unanimité.

Des activités similaires seront proposées en 2021. En accord avec les mairies de Cause-de-Clérans et de Pressignac-Vicq, un rapprochement sera opéré entre les trois associations d'anciens combattants.



ATELIER DES COULEURS

latelier.dcouleurs@gmail.com

La reprise des activités de l'atelier en septembre a été rapidement stoppée. Notre atelier est à nouveau fermé et toutes nos manifestations et rendez-vous annulés. Toutefois nous gardons le contact avec nos adhérents via les réseaux sociaux pour échanger et conseiller sur les travaux effectués à la maison.

Nous espérons vivement un retour à la normale dans les prochaines semaines mais la prudence s'impose, nous privilégions la santé de tous.

Nous nous protégeons et protégeons les autres.

Viviane VALÉRIE

A.S.P.E.C.

RÉFLEXIONS

Un village, de zone rurale, évidemment, c'est un bourg avec ses commerces, son école, son église, sa mairie, son monument aux morts, mais c'est aussi un ensemble de hameaux où, pendant des décennies, des agriculteurs, mais nous préférons l'appellation paysans, ont permis à nos paysages de garder leur équilibre esthétique tout en participant de par leurs activités à l'animation de notre espace.

Ils étaient six... il en reste encore un. Tous les autres reposent dans le cimetière du village qui fait aussi partie de notre environnement.

Ce lieu à l'entrée (ou à la sortie du bourg) mériterait d'être aménagé d'une autre façon, de manière à créer un ressenti plus apaisant. Ce serait aussi une façon d'exprimer une forme de respect à tous ceux qui ont participé à la vie et à l'évolution de notre lieu de vie. Ainsi les lieux particuliers qui structurent une commune, mairie, école, église et sa place, auraient retrouvé un aspect convenable.

Nous avons participé à l'action de démocratie participative et nous avons donné notre analyse concernant l'évolution de la commune qui perd peu à peu son aspect d'origine.

Nous formulons des souhaits pour que nos responsables agissent, et gèrent notre lieu de vie avec le respect de son passé.

Nous formulons aussi des souhaits pour que nous sortions rapidement de cette atmosphère chargée de craintes qui pèsent sur les relations humaines.

N'oublions pas que nous vivons à proximité de la « Rivière espérance » !!

ARH Pesqueyroux

Lors de son Assemblée générale (voir Sud-ouest du 10 août 2020) l'association de recherches historiques ARH Pesqueyroux avait manifesté sa volonté d'accompagner la mairie dans la réalisation d'une chasse dans le cœur même de l'église pour mettre en valeur le calice offert à la paroisse par l'empereur Napoléon III.

C'est donc dans cette église que s'est rassemblé un nombre réduit d'adhérents et que la trésorière de l'ARH, Éliane Duponteil a remis un chèque de 200 € pour «participer à l'effort de la commune dans cette entreprise». En effet, ce projet était un de ceux proposés lors du vote du budget participatif mais n'avait pas été retenu. Le Conseil municipal a toutefois décidé de le mener à terme sur une autre ligne de financement.

Le Maire a présenté le projet achevé et remercié les Pesqueyroux pour leur don, remarquant en plaisantant qu'à St-Capraise, c'était les associations qui subventionnaient la commune !

L'APE LES ENFANTS D'ABORD

Le 21 septembre dernier, les membres de l'APE LES ENFANTS D'ABORD se sont réunis en Assemblée Générale. A cette occasion nous avons fait un bilan de l'année écoulée et dressé un constat lié à la crise sanitaire.

Nous remercions l'ensemble des Maires et conseils municipaux pour le prêt des salles communales, les attributions des subventions et les photocopies ainsi que leur présence à l'occasion de nos manifestations.

Nous avons également élu le nouveau bureau de l'APE qui se compose comme suit :

Présidente – Mme Hélène BARRIERE
 Vice-présidente – Mme Elodie CHEVRIER
 Secrétaire – Mme Adélaïde VIGIER
 Secrétaire adjointe – Mme Daniela PANSARD
 Trésorière – Mme Delphine LORGUE
 Trésorière adjointe – Mme Nathalie LEVÊQUE



Le marché de Noël du 17 novembre 2019 et la soirée moules frites du 25 janvier furent un réel succès. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a contraint de nombreuses associations à annuler l'ensemble leurs manifestations à compter du 17 mars 2020. Ainsi le quine prévu en avril, les concours de pétanque des mois de mai et juin et la kermesse des écoles n'ont pu être maintenus. Compte tenu de ces nombreuses annulations, le montant des subventions accordées aux écoles s'est vu amoindri, ainsi chaque classe recevra une contribution de 250 € pour l'année en cours. Avec l'aval des services de l'État et de la municipalité de Varennes, nous avons organisé un concours de pétanque le 4 octobre dernier, manifestation pluvieuse mais réussie dans le strict respect des mesures barrières et d'un protocole préétabli et validé en amont par les services de la Préfecture de la Dordogne.

Pour pallier à l'absence du traditionnel marché de Noël et soutenir le savoir-faire de nos artisans locaux, nous avons coordonné au cours des mois d'octobre et de novembre, sur notre page Facebook APE LES ENFANTS D'ABORD, notre premier marché de Noël virtuel : <https://www.facebook.com/ape2017.2018/>

Enfin nous avons organisé une tombola de l'automne dont le tirage a eu lieu le 27 novembre dernier. Le deuxième lot était à l'origine un chèque cadeau d'une valeur de 100 €, mais plutôt que d'abonder davantage les grandes enseignes de la distribution, et dans un esprit collectif de soutien à l'économie locale, le gagnant s'est vu remettre cinq chèques de 20 € à employer chez quelques-uns de nos commerçants et artisans de proximité.

Nous sommes conscients que 20 € ne révolutionneront pas le monde mais nous espérons, par cette opération, sensibiliser les parents d'élèves et la population. Nous remercions très chaleureusement nos partenaires ainsi que les nombreux participants à nos diverses manifestations. Nous espérons vous revoir très vite pour de nouvelles aventures !! Dans cette attente, prenez soin de vous.

Belles fêtes à tous et merci pour nos enfants !

Le bureau de l'APE LES ENFANTS D'ABORD



SAINT-CAPRAISE ET SES QUATRE CLOCHES

Les cloches ont surtout pour rôle de « convoquer le peuple aux offices divins et autres actes religieux » dit l'ancien droit canon.

Le son des cloches, fait paraître chaleureusement, tout ce qui fait la vie d'une communauté humaine et chrétienne. Ses joies : baptêmes et mariages ; ses fêtes populaires ; Noël, Rameaux, Pâques et les dimanches ordinaires qui balisent la vie quotidienne de la lumière de Ressuscité.

Ses peines aussi : le glas des obsèques, le tocsin des dangers extraordinaires et des déclarations de guerre.

Ainsi, à travers le son des cloches, c'est toute la densité de vies humaines qui s'exprime musicalement.

L'église paroissiale de Saint-Capraise-de-Lalinde a eu quatre cloches dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous.

« Françoise » fondue en 1662 a disparue
 « Luce » baptisée le 17 octobre 1779, fêlée, a été descendue du clocher en 1989

« Jeanne » fondue en 1904, est encore en activité

« Marie-Thérèse », baptisée le 19 octobre 1989 est la seconde cloche du clocher-mur

Horaire bibliothèque HORAIRES BIBLIOTHÈQUE

JANVIER 2021

Mercredi 06/01/2021 de 16h30 à 17h30
 Samedi 09/01/2021 de 10h00 à 12h00
 Lundi 11/01/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 13/01/2021 de 16h30 à 17h30
 Lundi 18/01/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 20/01/2021 de 16h30 à 17h30
 Samedi 23/01/2021 de 10h00 à 12h00
 Lundi 25/01/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 27/01/2021 de 16h30 à 17h30

FÉVRIER 2021

Lundi 01/02/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 03/02/2021 de 16h30 à 17h30
 Samedi 06/02/2021 de 10h00 à 12h00
 Lundi 08/02/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 10/02/2021 de 16h30 à 17h30
 Lundi 22/02/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 24/02/2021 de 16h30 à 17h30
 Samedi 27/02/2021 de 16h30 à 17h30

MARS 2021

Lundi 01/03/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 03/03/2021 de 16h30 à 17h30
 Samedi 06/03/2021 de 10h00 à 12h00
 Lundi 08/03/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 10/03/2021 de 16h30 à 17h30
 Lundi 15/03/2020 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 17/03/2021 de 16h30 à 17h30
 Samedi 20/03/2021 de 10h00 à 12h00
 Lundi 22/03/2021 de 10h00 à 12h00
 Mercredi 31/03/2021 de 10h00 à 12h00

CALENDRIER 2021 DON DE SANG

(Prenez RDV sur mon-rdv-dondesang)

SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE SALLE DES FÊTES

JEUDI 18 FÉVRIER 2021
15h – 19h

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

Owen, Christophe, Jean-Paul PIRON
né le 28/11/2020

**Nos félicitations
aux heureux parents.**



Horaires d'ouverture actuels de l'Agence Postale (Sauf périodes de congés)

à partir du 02/11/2020		
Lundi	Fermé	13h30 – 17h30
Mardi	8h30 – 12h30	Fermé
Mercredi	9h00 – 12h00	Fermé
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	13h30 – 17h30



Horaires d'ouverture de la Mairie (Sauf périodes de congés)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée au public	14h00 à 18h00
Mardi	08h00 - 12h00	14h00 à 18h00
Mercredi	08h00 - 12h00	Fermé
Jeudi	08h00 - 12h00	14h00 à 18h00
Vendredi	08h00 - 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	09h00 - 12h00	Fermé



Pharmacies de gardes

Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 01 Janvier 2021 au 02 Janvier 2021	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 02 Janvier 2021 au 03 Janvier 2021	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 03 Janvier 2021 au 08 Janvier 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 08 Janvier 2021 au 15 Janvier 2021	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 15 Janvier 2021 au 22 Janvier 2021	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 22 Janvier 2021 au 29 Janvier 2021	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 29 Janvier 2021 au 31 Janvier 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 01 Février 2021 au 05 Février 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 05 Février 2021 au 12 Février 2021	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 12 Février 2021 au 19 Février 2021	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 19 Février 2021 au 26 Février 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 26 Février 2021 au 28 Février 2021	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 01 Mars 2021 au 05 Mars 2021	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 05 Mars 2021 au 12 Mars 2021	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 12 Mars 2021 au 19 Mars 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07
Du 19 Mars 2021 au 26 Mars 2021	Pharmacie de la Halle - LALINDE	05 53 61 00 10
Du 26 Mars 2021 au 31 Mars 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 01 Avril 2021 au 02 Avril 2021	Pharmacie Grenier - MOULEYDIER	05 53 23 20 40
Du 02 Avril 2021 au 09 Avril 2021	Pharmacie Revol - COUZE	05 53 61 01 32
Du 09 Avril 2021 au 16 Avril 2021	Pharmacie Heynard - LALINDE	05 53 61 04 35
Du 16 Avril 2021 au 23 Avril 2021	Pharmacie Les 3 Vallées- CREYSSE	05 53 23 21 11
Du 23 Avril 2021 au 30 Avril 2021	Pharmacie Chamblas - BEAUMONT	05 53 22 30 07